Logo CFDT

# Le journal CFDT MAG n°22 - 2018

Le journal CFDT MAG n°22 - 2018

L’accord sur le « Suivi de la durée et de la charge de tra-vail des cadres au forfait Jours » négocié par la CFDT comporte des mesures im-portantes pour préserver la santé.
Ces mesures s’appuient sur un principe défendu par la CFDT : « les cadres sont responsables et font en sorte d’être présents quand il le faut. Ils doivent alerter en cas de surcharge de travail ».

Documents
Le journal CFDT MAG n°22 - 2018